



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est donné aux contribuables de la Ville de Saint-Lambert que le rôle général de perception des taxes foncières générales, spéciales et les compensations pour l'année 2025 imposées par le Règlement 2024-238 est déposé à mon bureau situé au 600, avenue Oak, Saint-Lambert et que des comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi.

Donné à Saint-Lambert, ce 22 janvier 2025.

Maxime Marquis, CPA auditeur, OMA
Directeur des finances et trésorier